

ÉDUCATION Les systèmes éducatifs d'Afrique francophone et la conception des manuels scolaires, hérités de la colonisation, encouragent les jeunes à émigrer. En réaction, des éditeurs indépendants s'engagent pour la « bibliodiversité ».

Apprendre et penser local

C'est l'histoire d'un désenchantement. Un rêve de gosse construit sur les bancs de l'école, brisé par la confrontation avec la réalité. Tout au long de sa scolarité au Sénégal, Omar Ba écoute, lit, apprend et idéalise avec gourmandise l'extraordinaire destin de l'Europe et des pays « développés » du Nord (voir encadré p. 18). Tout y brille, tout y semble confortable, facile. Les heureux professeurs passés par la France jouissent d'une aura sans bornes et entretiennent le mythe. L'un d'eux se fait appeler Pierre de Ronsard par ses élèves, en toute simplicité. Les programmes se concentrent sur l'ailleurs : « J'ai appris le fonctionnement de l'Union européenne, l'Accord de libre-échange nord-américain (Aléna), le modèle économique japonais, les deux

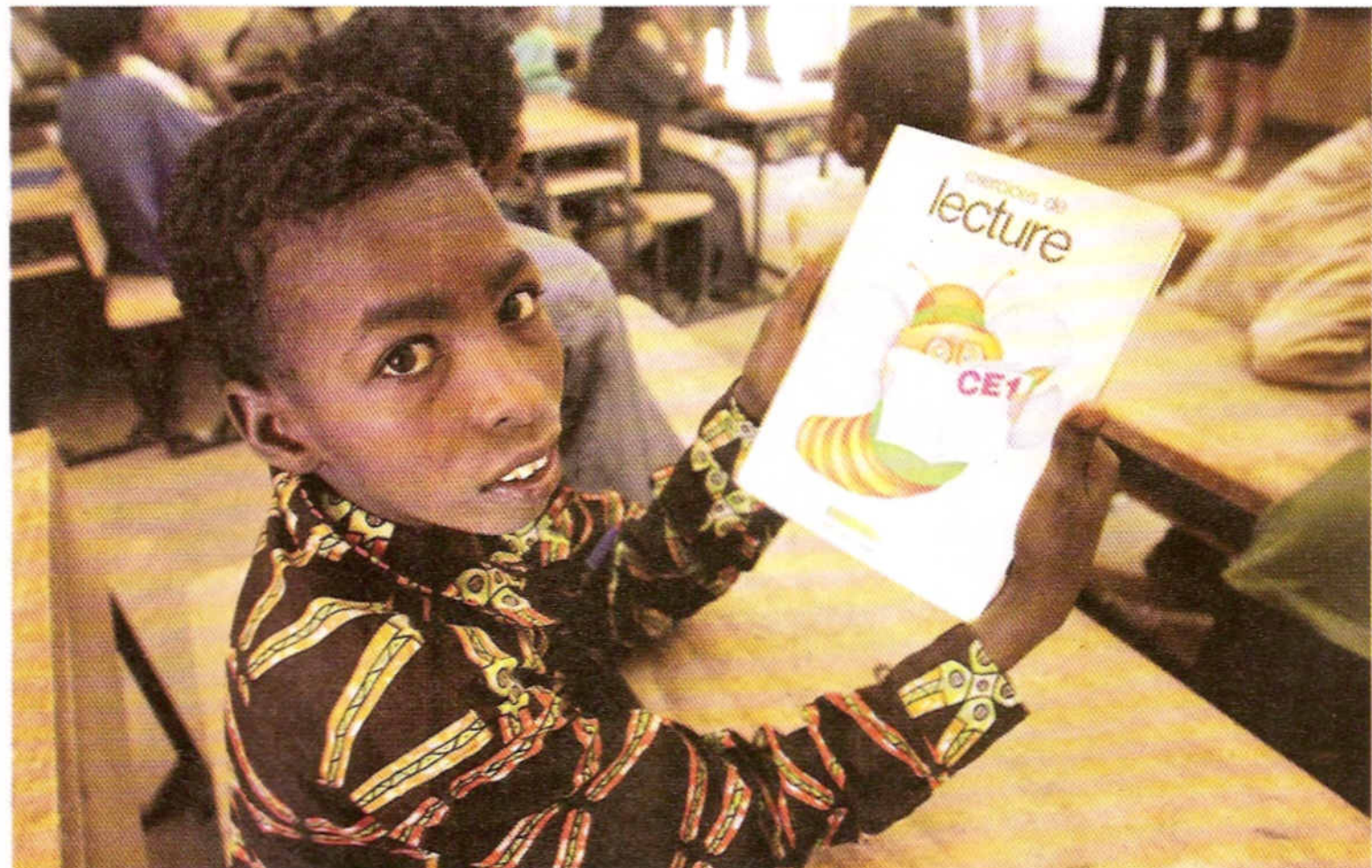
guerres mondiales. Le prof était fier de maîtriser tout ça, et nous, ça nous faisait rêver », nous confiait Omar Ba lors de son passage à Politis. « L'école publique africaine est une fabrique à clandestins : on apprend tout ce qui se fait ailleurs et seulement après, très brièvement, ce qui se passe ici. Donc, on part. »

Au cœur de cette « fabrique » d'un genre particulier, le marché des manuels scolaires est pointé du doigt par certaines associations et personnalités du monde de l'édition indépendante. Supports des programmes décidés par les États, les outils pédagogiques utilisés en Afrique francophone posent deux grandes questions : l'absence de « bibliodiversité » locale dans un marché écrasé par quelques poids lourds comme Hachette, Nathan ou Belin, d'une

part ; d'autre part, le processus de création et d'édition des contenus destinés aux petits Sénégalais, Camerounais ou Togolais.

Dans l'édition, le marché scolaire est celui « qui rapporte le plus », pose en préambule Étienne Galliard, directeur de l'Alliance des éditeurs indépendants (1), engagée en faveur de la coédition et de la « bibliodiversité ». Hachette, principal acteur de la place et filiale de Lagardère, évoque un chiffre d'affaires de « plusieurs millions d'euros pour l'Afrique ». Depuis une quinzaine d'années, et surtout pour le primaire, ces marchés fonctionnent de manière singulière. « Des institutions internationales, le plus souvent la Banque mondiale, expliquent Étienne Galliard, octroient des crédits sous certaines conditions aux États africains pour l'acquisition d'ou-

vrages scolaires. Ces États émettent ensuite des appels d'offres auxquels les éditeurs répondent. » Ces « lots » concernant souvent plusieurs centaines de milliers d'ouvrages, seuls les grands groupes d'édition du Nord ont les ressources nécessaires pour postuler. Par un joli tour de passe-passe, l'argent prêté par le Nord, sous la condition expresse de libéralisation des marchés, revient au Nord. Il ne fait que transiter au Sud, où, comme plusieurs sources nous l'ont confirmé, corruption et dessous-de-table sont légions. Les maisons d'éditions locales, sous-dimensionnées, n'ont pas voix au chapitre. Beau joueur, Jean-Michel Ollié, directeur éditorial d'Hachette livres international, et à ce titre directeur des maisons Edicef et Hatier international, spécialisées sur l'Afrique, reconnaît l'injustice de la situation :



Les livres scolaires à destination de l'Afrique francophone véhiculent une mentalité et des valeurs françaises. VERDIER/AFIP

Sinistre ironie



À Drancy, en région parisienne, il faut expulser ces Roms que l'on ne saurait voir. Surtout s'il s'agit de faire place nette pour les cérémonies de commémoration du génocide nazi, organisées dans le cadre de la Journée nationale de la déportation du 25 avril.

Que les Roms aient été victimes d'un plan d'extermination orchestré par le III^e Reich ne change rien à l'affaire.

D'après les faits relatés par le Collectif national droits de l'homme Romeurope, le 22 avril 2009 à 7 h du matin, la police a procédé à l'expulsion de plus de 200 personnes qui occupent l'ancienne gare de déportation de Drancy. « Neuf caravanes qui tardaient à libérer le terrain ont été emmenées à la fourrière et leurs propriétaires physiquement empêchés de récupérer les affaires qu'elles contenaient. » Une ordonnance d'expulsion avait bien été rendue le 1^{er} avril, « mais les personnes n'ont reçu ni signification de ce jugement par voie d'huissier, ni commandement de quitter les lieux », d'après le collectif. Romeurope dénonce une procédure d'expulsion bâclée et rappelle que « la mémoire de la déportation concerne aussi les Roms, qui ont connu pendant la période nazie la déportation et le génocide, et en France l'internement ».

...X. F.

www.romeurope.org

« Les achats de manuels par les États avec l'aide de la Banque mondiale créent une situation de domination des gros éditeurs. Cela nous laisse la quasi-exclusivité du marché du livre scolaire et exclut d'emblée les éditeurs locaux. » Et comme « ces éditeurs ne peuvent pas vivre sans ce marché, il faudrait qu'ils y aient accès. On souhaite que se développe un vrai réseau en Afrique ». Via des « partenariats sincères », comme le souhaite ardemment l'Alliance des éditeurs indépendants ? « Le partenariat sincère, c'est très compliqué à gérer entre deux entités dont le rapport de taille est de 1 à 1000, avoue Jean-Michel Ollivier. Le seul moyen que nous ayons, c'est de faire de vraies coéditions.

Hachette apporte sa puissance financière et récolte le profit qui va avec, mais si en face l'éditeur apporte des choses que nous n'avons pas, sa légitimité par exemple, c'est un partenariat efficace. » Un discours plein de bonnes intentions accueilli avec fraîcheur par d'autres acteurs du milieu.

Pour Stéphane Marill, éditrice spécialisée, fondatrice d'une toute jeune société de services d'édition scolaire pour les éditeurs d'Afrique francophone subsaharienne, « les éditeurs locaux ne sont bien souvent que des prête-noms d'Hachette. Quand un appel d'offres favorise les éditeurs locaux dans ses conditions d'attribution, Hachette fait

suite p. 18

CHRISTINE TRÉGUIER

Quand la prison condamne à mort

L'Intersyndicale CGT/FO/Ufap des personnels pénitentiaires a lancé un appel unitaire à l'action pour les 4, 5, 6 et 7 mai. Parmi les revendications, la lutte contre la surpopulation carcérale – qui dégrade les conditions de travail –, le recrutement de personnels supplémentaires, mais aussi « l'ouverture d'un débat sérieux sur la prévention des suicides et la sécurité dans les prisons ».

La question des suicides en milieu carcéral est récurrente, et syndicats et associations tirent la sonnette d'alarme depuis le début de l'année. Les chiffres, qui avaient légèrement baissé en 2006 (95 décès) et en 2007 (97), sont remontés à 118 en 2008. En janvier, l'Observatoire international des prisons (OIP) dénombrait pas moins de treize suicides en quinze jours. Un chiffre alarmant – on en comptait 6 en 2008 pour la même période – qui fait de la France le pays d'Europe où le taux de suicide en détention est le plus élevé. La direction de l'Administration pénitentiaire elle-même avait dû admettre dans un communiqué une situation « préoccupante ».

La politique pénitentiaire engendre un suicide ou une mort suspecte tous les trois jours, soit sept fois plus qu'en milieu libre.

Les choses ne se sont pas améliorées depuis. L'Observatoire des suicides et des morts suspectes, créé en 2002 par l'association Ban public, dénombre déjà 52 décès pour la période de janvier à avril 2009. Soit en quatre mois près de la moitié des 118 suicides enregistrés sur l'année 2008. Pour l'association, la politique pénitentiaire engendre « un suicide ou une mort suspecte tous les trois jours, soit sept fois plus qu'en milieu libre ».

Plus de 20 % de ces suicides se produisent lors des placements en quartier disciplinaire. Des lieux réputés pour leur inhumanité et qui aggravent le désespoir des détenus déjà psychologiquement fragiles. Dans son rapport de 2003 sur la prévention du suicide des personnes détenues, le professeur Terra avait considéré que « les détenus dont la crise suicidaire prend le masque de l'agressivité ne peuvent pas être mis au quartier disciplinaire sans risquer d'accélérer la progression de leur détresse ». Mais cette recommandation n'est bien souvent pas prise en compte par les chefs d'établissement, comme en atteste un cas récent : un détenu de Roanne a écopé de treize jours de mitard, alors que son état psychologique était connu et qu'il avait avalé quelques jours plus tôt une lame de rasoir. L'intervention de l'OIP a permis de le sortir de là après quatre jours d'isolement. Vivant !

Pour les associations, l'explosion des suicides est très directement liée à la surpopulation carcérale. La France est, là encore, un des mauvais élèves européens avec 63 619 détenus pour 50 963 places. C'est également la conviction du docteur Louis Albrand, sollicité par Rachida Dati pour présider la commission chargée d'un nouveau rapport sur le suicide en détention. Mais cette hypothèse a disparu du rapport final, remplacée par une autre pénitentiairement plus correcte. Les suicides en prison, c'est la faute aux médias, trop anxiogènes. Ce qui a conduit Louis Albrand à boycotter la remise de son rapport, et l'OIP à demander la constitution d'une commission d'enquête indépendante placée sous l'égide du Contrôleur général des lieux de privation de liberté.

« La dangerosité du système éducatif »

« Pour ce qui est de notre connaissance du Sénégal et de l'Afrique, elle se résumait à quelques feuilles distribuées par les enseignants à la fin de l'année, sur lesquelles ils avaient rédigé un bref résumé de la partie des cours qui concernait l'Afrique en général et le Sénégal en particulier. Après quelques années passées en Europe, j'ai pris conscience de la dangerosité du système éducatif dans lequel j'ai été formé. [...] Inévitablement je devais considérer l'Europe comme le paradis sur terre. Je n'avais aucune contre-information pouvant susciter en moi une véritable réflexion sur ce qu'on m'apprenait. »

Extrait de *Je suis venu, j'ai vu, je n'y crois plus*, Omar Ba, éditions Max Milo, 246p., 18 euros.

suite de la p. 17 affaire avec un éditeur sur place en lui payant un forfait, et empoche l'appel d'offres. Ce n'est ni de la coédition, ni un partenariat. » Étienne Galliard estime lui aussi qu'« il n'y a aucun transfert de savoir-faire » dans ce schéma, tout en épingleant les chaînes de production éditoriales locales, qui « ne sont peut-être pas assez revendicatives ». Derrière cette écrasante dissymétrie économique Nord/Sud, bien connue dans d'autres activités (coton, énergie...), pointe l'écueil de la « souveraineté culturelle » défendue par l'Alliance et bafouée dans les grandes largeurs. Un domaine où l'influence de l'ancienne puissance coloniale reste très vivace.

Jean-Michel Ollié le certifie, Hachette « ne produit que des contenus originaux pour les marchés africains. Ensuite, certains établissements privés haut de gamme qui en font une question de prestige nous commandent des ouvrages français, mais cela représente une petite minorité ». « Ce que dit Hachette n'est pas faux, mais ce n'est qu'une partie de la vérité », nuance Stéphane Marill, tout en rappelant qu'un manuel est d'abord l'outil d'un programme décidé par les États, dont la responsabilité ne doit pas être occultée. « Pour tout ce qui est des manuels d'université, poursuit-elle, ils sont pour la plupart purement et simplement exportés de France vers l'Afrique francophone. C'est scandaleux, car cela conditionne la formation des élites, dont certaines deviendront plus tard rédacteurs des programmes scolaires. » D'autres seront embauchées par les maisons françaises

comme auteurs. « S'il existe encore une certaine forme de colonisation, elle est là », dénonce l'éditrice. Et l'État français, plutôt que de soutenir directement la coédition ou l'édition locale, de subventionner... les frais de transport des manuels français vers l'Afrique.

Quant aux auteurs, si « les éditeurs français font travailler des locaux, les contenus qu'ils produisent reviennent en France et sont modifiés de nombreuses fois avant d'être validés, toujours en France, explique Stéphane Marill. Et surtout, le travail éditorial est fait dans l'Hexagone par des gens qui ne connaissent pas forcément le pays concerné. » En outre, la mise en page, la présentation de l'information, les documents liés au texte, le format et la qualité des livrets ne sont pas « décidés là-bas » ni validés en fonction de la culture et des référents du pays. Exemple : le manuel d'histoire *l'Afrique et le monde* pour les 5^e, édité par Hatier. L'ouvrage est destiné au Cameroun mais il faut se pencher sur les dix dernières pages (sur 232) pour voir parler du pays. Le programme officiel camerounais est ainsi fait. En revanche, tout l'aspect éditorial du manuel est qualifié de « très français » par Stéphane Marill. « Il y a un cours théorique sur la page de gauche, avec sur la page de droite les documents qui illustrent le cours et vont aider à sa compréhension, dans lesquels l'enseignant peut piocher. Mais ce n'est pas adapté à l'Afrique, où la plupart du temps l'enseignant conduit le cours page par page, à la suite l'une de l'autre. Donc, ici, toutes les pages de droite ne servent à rien. » Le livre est luxueux, lourd et pas vraiment destiné à être « gribouillé ».

À l'inverse, un fascicule de sciences pensé localement pour Madagascar devient un livret léger, simple, au déroulé linéaire. Plus généralement, l'importance de la culture orale n'est pas non plus prise en compte dans les systèmes éducatifs africains, hérités de la colonisation. Pas plus que la langue, même si les États se réapproprient peu à peu leurs idiomes à la place du français, que certains élèves ne parlent pas au quotidien en dehors des classes. En clair, « il faut revoir les programmes scolaires », résume Omar Ba. Il faut partir de nous, être fiers de nous ».

—Xavier Frison

(1) www.alliance-editeurs.org

Politis.fr

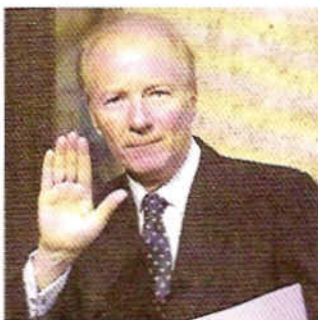
Retrouvez le portrait d'Omar Ba sur www.politis.fr, rubrique Exclu Web.

ici

TOI T'AS UNE CONNERIE À TE FAIRE PARDONNER.



C'est tous les jours dimanche



On attendait avec impatience la première déclaration du nouveau ministre du Travail Brice Hortefeux. Et on n'est pas déçu. L'homme a invoqué l'urgence de ressortir du placard une vieille promesse sarkozienne. Comme s'il ne s'était rien passé depuis 2007, une nouvelle proposition de loi sur le travail du dimanche sera déposée « dans les toutes prochaines semaines ». Voilà qui emballera les mas laborieuses au chômage.

Sensible Michel!

Dans le supplément télé du *Parisien* (24 avril), le toujours délicat Michel Charasse a rendu un vibrant hommage posthume à Pierre Bérégovoy : « Il était profondément gentil humain, avec un réel souci d'améliorer le sort des gens. » Émouvant. Mais juste au moment où ça se gâte : Béré, dans le souvenir de cet admirateur atypique, était aussi « usant, avait sans cesse des états d'âme, [...] dramatisait tout et n'était jamais franchement heureux, même quand tout allait bien. » D'ailleurs — décidément très malade : « Il est très scrupuleux au point d'être maniaque. » Et le gracieux témoin de narrer : « J'étais à Vichy quand le téléphone a sonné. [...] François Mitterrand m'a dit : "Alors, vous avez vu, pour Bérégovoy ? C'est fait, il s'est tiré une balle." » Un vrai sensible, Charasse.

L'Europe selon Sarkozy

Pas question de réviser la très régressive directive européenne sur le temps de travail. Les représentants des États membres ont réussi à faire capoter définitivement, le 28 avril, une éventuelle révision de celle-ci pour limiter la pression sociale. On doit cette situation à Sarkozy et à Berlusconi, qui ont poussé, en juin 2008, à l'adoption de cette directive généralisant à l'ensemble des États membres le principe de l'opt out, un système dérogeant à la durée maximale de travail hebdomadaire autorisée de 48 heures. En mettant un peu la pression sur les salariés, n'importe quel employeur peut ainsi les exploiter jusqu'à 78 heures hebdomadaires. On remercie qui ?